



EXTRAIT N°21/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021

Date de la convocation :
Le 16 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 26
Procurations 1
Absents 3
Excusés 3

En cours de Séance :
Présents 28
Procurations 1
Absents 3
Excusés 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), Mme LARAIRIE Sylvia.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel.

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

31 MARS 2021

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DirCab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. José SOUDOUROM (DSU).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Le Maire expose :

Fondements réglementaires :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Considérant que :

Dans le cadre des mobilités internes, a été constaté le besoin de renforcer le service Logement Habitat et Cadre de vie à la ville par le recrutement d'un chef de service.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B des filières administrative ou technique, dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux

La Ville de Saint-Joseph fait le choix de créer un poste dans la filière technique car le fonctionnaire concerné, déjà recruté dans notre collectivité par voie de détachement dans la filière Animation, relève de la filière Administrative, et y détient le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe dans son administration d'origine.

Le détachement ne peut se faire dans le même cadre d'emploi. Le traitement sera le même que celui perçu dans le grade d'origine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER la création d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 22 mars 2021

Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE

Prefecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

31 MARS 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture